



Epernay, le 11 septembre 2023

**Direction Départementale des Territoires**

Service environnement, eau, préservation des ressources  
Cellule procédures environnementales  
40 Boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

**A l'intention de Monsieur Christian TREVET,  
Commissaire Enquêteur**

*Par voie électronique : [ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr)*

**Objet : projet « parc éolien de Vauchamps » - contribution à l'enquête publique**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant qu'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) de l'appellation Champagne, le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne contribue à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des produits et de l'image de l'AOC Champagne. En sa qualité d'ODG, le SGV participe aux actions de défense et de protection du terroir, du nom, du produit.

Par ailleurs, depuis 2015, la Champagne est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO, lui permettant d'obtenir la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle du paysage culturel viticole champenois. La filière Champagne s'est engagée pour porter le projet d'inscription et par conséquent doit poursuivre ses efforts pour préserver ce bien.

A ce titre, nous avons été informés du projet d'installation d'un parc éolien par la société SARL VAUCHAMPS ENERGIES sur la commune de Vauchamps. Ce projet s'installerait en proximité de parcelles de vignes classées dans l'aire délimitée de l'Appellation d'Origine Contrôlée Champagne, situées sur la commune de Bergères-sous-Montmirail, proche du hameau de Boutavent.

L'ensemble du parc est localisé **proximité immédiate de la zone d'exclusion définie par l'UNESCO** dans sa charte éolienne. En effet, les éoliennes les plus proches, sont situées à **seulement 4,2 km du vignoble de Bergères-sous-Montmirail** et l'implantation de ce projet s'inscrit dans un contexte de présence limité du motif éolien dans le secteur. Seules 22 éoliennes sont présentes dans un rayon de 10km autour de la zone potentielle d'implantation du projet. Les parcs sont situés au Nord et au Sud de la Vallée du Petit-Morin et ont été initiés avant l'inscription de la Champagne au patrimoine mondial.

Le projet éolien de Vauchamps consiste à l'implantation de 4 éoliennes de 180m de hauteur sur le plateau Nord de la vallée, **soit sur le même secteur géographique que le coteau viticole du hameau de Boutavent favorisant la co-visibilité**. A cela s'ajoute la présence des communes du Thoult-Trosnay, de Boissy-le Repos et de Montmirail qui font partie de la liste des communes pouvant être concernées par une extension de l'aire d'appellation Champagne. Ces trois communes sont limitrophes à Bergères-sous-Montmirail, leur coteaux exposés au Sud étant localisées à environ moins de 5km de l'éolienne projetée la plus proche.

La proximité du projet éolien avec le coteau viticole existant est préoccupante car son implantation impacterait fortement le paysage par un effet de domination du parc sur la vallée du Petit-Morin. **La perception des éoliennes en co-visibilité avec le vignoble est donc sans équivoque.**


Depuis l'inscription de la Champagne au patrimoine mondial, les projets éoliens pouvant porter une atteinte aux paysages de Champagne et à sa Valeur Universelle Exceptionnelle suscitent une grande attention de la part de l'ODG qui avait déjà exprimé son inquiétude face à l'implantation du « projet éolien des Rieux » au sud de la vallée du Petit-Morin.

Ainsi, compte tenu de l'impact qu'une telle demande pourrait avoir sur l'aire, sur l'image du vignoble d'Appellation d'Origine Contrôlée ainsi que sur les conditions de production, **nous réaffirmons notre très grande inquiétude concernant l'implantation du parc éolien de Vauchamps à proximité du vignoble et notre opposition au projet.**

Nous vous remercions de votre implication et de l'intérêt que vous porterez à la position de l'ODG sur ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président du SGV,  
ODG des AOC Champagne et Coteaux  
Champenois



Maxime TOUBART